

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3

LICENCE PROFESSIONNELLE

- Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2006 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3 à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. SEBASTIEN SIGUIER, né le 10 mai 1986 à AVIGNON (084), en vue de son inscription à la Licence Professionnelle ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE ENERGIE ET GÉNIE CLIMATIQUE, spécialité MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES**, dans le domaine SCIENCES DE L'INGÉNIEUR,
mention bien

est délivré à **M. SEBASTIEN SIGUIER**

au titre de l'année universitaire 2006-2007

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 février 2008

Le titulaire



N° A1MA111 7261284

/2008200607120

Le Président de l'Université



Philippe Tchamitchian

Philippe TCHAMITCHIAN



Le Directeur

Michel GAUCH



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jean-Paul DE GAUDEMAR